



## Assurance chômage : le Medef fait un petit geste sur les contrats courts



**Après l'échec de juin 2016, les négociations sur l'assurance chômage vont reprendre en mars. Le patronat veut inciter à modérer le recours aux contrats très courts.**

Le patronat a envoyé ce mardi aux syndicats sa nouvelle proposition de révision de la convention d'assurance-chômage. Ce document doit servir de base à la négociation qui a officiellement repris le 15 février et dont la prochaine - en fait vraie première - séance a été fixée au mardi 7.

Un texte dit « martyr » dont il ne restera pas grand-chose dans le projet d'accord fin mars et qui doit permettre à chaque centrale, en réalité, de fixer ses lignes rouges et marges de négociation. Ce texte patronal reprend le projet de protocole d'accord qui avait été proposé il y a neuf mois aux syndicats, juste avant que la négociation échoue. Le même texte donc, mais avec deux modifications majeures. D'abord, l'ajout d'un article 2, sur les contrats courts, qui a en grande partie conditionné le retour de tous les protagonistes à la table des discussions.

### **Incitations sectorielles**

**La CDFT défend en effet un barème de cotisations patronales dégressif selon la durée des contrats et FO, un système de bonus-malus**

Comme il l'avait annoncé, le Medef propose ainsi d'instaurer non pas une nouvelle surcotisation des CDD (notamment de moins d'un mois) mais un système d'incitations sectorielles « d'ordre économique ou juridique », précise-t-il sans en dire plus, « permettant de modérer l'utilisation des contrats très courts au sein desdits secteurs lorsque cela est possible ».

Les syndicats qui plaident pour un dispositif plus contraignant ne se contenteront toutefois pas de ces déclarations de bonne intention. La CDFT défend en effet un barème de cotisations patronales dégressif selon la durée des contrats et FO, un système de bonus-malus. L'inconnue reste la marge dont disposera Alexandre Saubot, le chef de file patronal et n° 2 du Medef en charge du social, pour s'éloigner de la proposition initiale et coller à l'une des options syndicales sur la table. Le second ajout du texte s'adresse à l'État. Le Medef demande ni plus ni moins que la révision du mécanisme de contribution du régime d'assurance-chômage au budget de Pôle emploi. « Le montant de la contribution versée par l'Unedic ne pourra être supérieur au montant de la dotation versée par l'État », propose le patronat, soit... 1,5 milliard d'euros. Si l'exécutif accepte ce point, l'économie pour l'Unedic - qui verse chaque année 10 % de ses ressources à Pôle emploi, soit 3,5 milliards en 2016 - sera considérable et le manque à gagner pour Pôle emploi, conséquent (de l'ordre de 2 milliards).

Le patronat n'a en revanche pas modifié sa proposition sur les seniors. Il souhaite reporter à 57 ans, au lieu de 50 aujourd'hui, la borne d'entrée dans cette filière qui permet aux demandeurs d'emploi d'être indemnisés - s'ils ont suffisamment cotisé - trois ans au lieu de deux. Une proposition, là encore, que les syndicats entendent assouplir. La CFDT serait ainsi partisane de remonter le seuil d'entrée à 55 ans, FO à 52.

*Source : Le Figaro du 28/02/17*



## Plus de 185.000 emplois créés en 2016, du jamais vu depuis 2007



Emploi, illustration - ALLILI MOURAD/SIPA

Le dernier trimestre de 2016 s'est bien terminé, avec 64.400 créations nettes d'emploi dans les secteurs marchands non agricoles...

C'est une performance inédite depuis 2007. L'économie française a créé 187.200 postes, en net, dans le secteur marchand (+1,2 %) sur l'ensemble de l'année 2016, selon les chiffres définitifs de l'Insee publiés ce jeudi.

L'emploi continue d'augmenter au quatrième trimestre 2016, soutenu par l'intérim <http://j.mp/2m4Z516>

7:31 AM - 9 Mar 2017

Ces chiffres viennent confirmer à quelques milliers près les estimations provisoires de février (191.700 emplois). Le dernier trimestre de 2016 s'est bien terminé, avec 64.400 créations nettes d'emploi dans les secteurs marchands non agricoles (+0,4 % par rapport au trimestre précédent), soit le septième trimestre consécutif de hausse, précise l'Insee.

### ***L'industrie et la construction détruisent des emplois***

La légère accélération de fin d'année découle principalement de la poussée de l'intérim, qui a progressé de 6,1 % sur les trois derniers mois (+37.600 postes), et, sur l'année, bondi de 12 %.

Sur cette même période, l'emploi tertiaire marchand hors intérim croît au même rythme que le trimestre précédent : +34.500 (+0,3 %).

En revanche, l'industrie et la construction continuent de détruire plus d'emplois qu'elles n'en créent : 5.500 emplois perdus dans l'industrie (-0,2 %) au dernier trimestre, soit 24.900 sur l'année (-0,8 %), et 2.200 dans la construction (-0,2 %) au dernier trimestre et 10.800 en un an (-0,8 %).

Source : 20 minutes du 13/03/17



## 7ème Marathon Relais National Inter-Entreprises à Angers



**Vous courez ? Vous êtes un compétiteur ? La région a besoin de vous ! Le vendredi 9 juin prochain des collègues de Pôle emploi participeront au 7ème Marathon Relais National Inter-Entreprises à Angers.**

La Direction Régionale Pays de la Loire, sous l'impulsion des collègues ayant déjà participé à cet événement sportif angevin, souhaite élargir le nombre de participants en proposant la constitution de 2 ou 3 équipes d'athlètes chevronnés. Ces équipes féminines ou mixtes, seront constituées de 6 coureurs. Le premier coureur parcourra 7,445 km, les quatre intermédiaires parcourront chacun 6,870 km, enfin le dernier 7,270 km.

Pour cette première régionale sous cette configuration, notre région a pour ambition de porter encore plus haut (et pourquoi pas avec succès !) les couleurs de Pôle emploi !

**Vous courez régulièrement ?** La « VMA » et le « fractionné » ne vous font pas peur ? Candidatez pour faire partie de l'équipe « compétition » de Pays de la Loire !

**Pour cela rien de plus simple :** complétez et envoyez *avant vendredi 24 mars* [le formulaire d'inscription à David VERA](#) (DSRE / chargé de mission numérique), en charge de la coordination de l'évènement. Une réponse vous sera rendue très rapidement.

**A noter, la région prendra en charge les frais d'inscription et de transport liés à la compétition.**





## Nouveaux membres pour la Commission Paritaire Locale Unique

Les agents de droit public Pays de la Loire ont élu les membres de la Commission Paritaire Locale Unique mardi 28 février dernier.

La Commission paritaire locale unique (CPLU) est compétente pour donner son avis sur certaines décisions individuelles concernant la carrière des agents publics appartenant aux niveaux d'emplois I à IVA.

### Les nouveaux titulaires en région sont :

- Blandine PRAUD (CGT)
- Claudine THEOPHANE (SNU Pôle emploi FSU)
- Luis VERA (SNU Pôle emploi FSU)

### Et leurs suppléants sont :

- Christophe BONDIDIER (CGT)
- Sandrine DESPLANCHES (SNU Pôle emploi FSU)
- Nathalie LABORDE CLOCHARD (SNU Pôle emploi FSU)

En Pays de la Loire, le taux de participation des agents de droit public à cette élection est de 71,64%.

## Le premier accord Qualité de vie au travail à Pôle emploi ouvert à signature

La négociation relative à l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) des agents de Pôle emploi vient de terminer. Un projet d'accord social est donc ouvert à signature depuis le 3 mars. 15 millions d'euros sont fléchés sur les trois ans de l'accord pour sa mise en œuvre. En voici les principales dispositions.

### Améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée

- **Généralisation du télétravail** et du travail sur un site plus proche de son domicile jusqu'à deux jours par semaine pour les agents et un jour pour les managers ;
- Accompagnement vers un **meilleur usage des outils numériques** : mise à disposition d'outils et de formations sur le numérique dont un guide d'utilisation de la messagerie ;
- Demi-journée laissée à l'agent à son retour de congé afin notamment de prendre connaissance des informations diffusées en son absence et gérer sa messagerie ;
- Garantie des temps de repos des agents (**droit à la déconnexion**) : sensibilisation des émetteurs de mail hors temps de travail et protection des destinataires.







## NAO salaires 2017

Une réunion de négociation annuelle des salaires des agents privés de Pôle emploi s'est tenue le mardi 21 février 2017.

Rappelons que la dernière augmentation générale des salaires pour les agents privés remonte à 2014. La valeur du point et de la part fixe n'avait pas bougé depuis trois ans.

Pour la CFE CGC Métiers de l'emploi il n'était pas acceptable que 2017 soit encore une année à zéro. Nous sommes donc entrés dans cette négociation proposant une augmentation générale des salaires de 1% au 01/01/17 et l'augmentation des tickets restaurant jusqu'au butoir fiscal.

A son retour, la Direction propose une augmentation générale des salaires de 0.5 % au 01/04/17 et accepte d'augmenter les tickets restaurant jusqu'au niveau butoir fiscal.

L'accord est signé depuis début mars par 4 syndicats : CFE-CGC, CFDT, CFTC et SNU. Ces organisations représentent 61,86% des voix : l'accord est donc valide. Voilà les évolutions qu'il comporte :

- La part fixe passe de 301.50 euros à 303 euros.
- La valeur du point passe de 7.80 euros à 7.839 euros. Cela correspond à une augmentation d'environ 11.40 euros par mois sur un salaire de base moyen.
- La valeur faciale du ticket restaurant passe à 8.97 euros.

## Chèques vacances

Votre CE vous propose une participation pour vos vacances.

La prestation s'adresse aux agents à l'effectif et payés au 02/01/2017 à Pôle Emploi en Pays de la Loire. Pour les collègues qui intègrent l'effectif en cours d'année, nécessité d'avoir 3 mois de présence avant de formuler la demande de prestation.

La prestation est versée dès la 1ère nuitée, prise dans une période de congés de 4 jours minimum (week-end, temps partiel, jours de ponts et fériés inclus). La demande de congés acceptée par la hiérarchie est à fournir, si au moins 1 jour de CA, RTT, etc. a été utilisé dans le cadre de la demande de cette prestation. Pour les ponts du 25 mai et du 15 Août 2017 les 4 jours seront acceptés sans justificatif. Possibilité de demander des « Chèques Vacances », dont la somme sera à déduire de l'aide aux vacances.

**ATTENTION , Date limite de commande des chèques vacances pour les CDI fixée au 14 avril 2017!**

